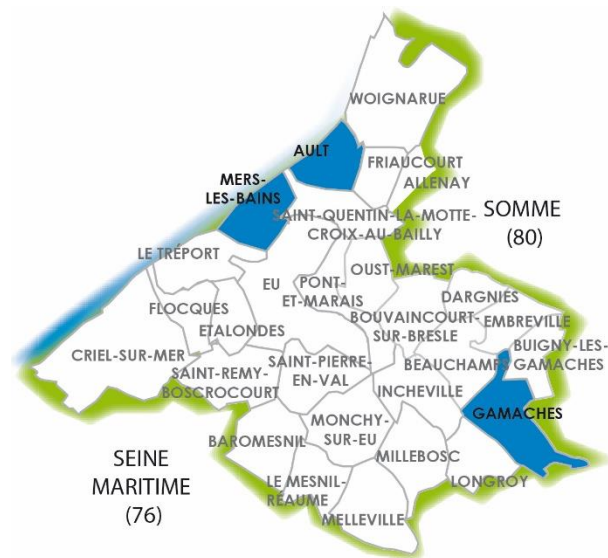


## Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en CV

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

#### Degré de maturité



#### Calendrier de l'opération



<b>Contexte</b>	<p>Les communes de Ault, Gamaches et Mers-les-Bains sont respectivement engagées dans un programme de revitalisation de centre-bourg. Afin d'accompagner les opérations qu'elles portent, notamment en termes de réaménagement d'espaces publics et de reconversion de friches commerciales, et ayant conservé la compétence habitat, elles souhaitent inciter et accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans la rénovation de leur(s) bien(s) afin de redonner une attractivité résidentielle à leurs centres-bourgs.</p> <p>Une étude pré-opérationnelle est actuellement en cours. Elle aboutira à la signature d'une convention d'OPAH pour les 3 communes (une seule convention pour les 3 communes).</p>
<b>Description générale</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (au sens de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation) à Ault, Gamaches et Mers-les-Bains.
<b>Objectifs</b>	Mettre en œuvre la stratégie opérationnelle retenue (convention d'OPAH) déclinée à travers un plan d'actions sur les aspects habitat notamment, les cibles, les outils opérationnels à mobiliser, les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de réhabilitation à atteindre, les actions d'accompagnement prévues, les actions de communication à mettre en place, le rôle et l'engagement financier des partenaires, les missions et les moyens de l'animation (organisation de la conduite de l'opération, les missions précises de l'opérateur, la durée de l'opération et les modalités de suivi et d'évaluation de l'opération sur sa durée) ainsi que les engagements communaux.
<b>Étapes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction et signature du projet de convention OPAH</li> <li>- Lancement d'une consultation visant à retenir un opérateur afin d'animer l'OPAH</li> <li>- Choix de l'opérateur</li> <li>- Mise en œuvre de l'OPAH (3 à 5 ans – à préciser à l'issue de l'étude pré-opérationnelle en cours)</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p><u>Maîtres d'ouvrage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Gamaches</li> <li>- Commune de Ault</li> <li>- Commune de Mers-les-Bains</li> </ul> <p><u>Maître d'œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser à l'issue de la consultation à lancer en 2024</li> </ul> <p>Partenaires : ANAH, DDTM de la Somme, Conseil départemental de la Somme</p>
<b>Budget global</b>	À préciser à l'issue de l'étude pré-opérationnelle en cours

## Plan de financement

<b>Etat/ANAH</b>	Selon OPAH-RU ou OPAH-RR et type d'actions/publics				
<b>Communes</b>	À préciser selon scénario retenu à l'issue de l'étude pré-opérationnelle en cours				